



édito

Une nouvelle Commission Locale de l'Eau pour 2008

La Commission Locale de l'Eau que j'ai eu l'honneur de présider pendant quatre ans a en permanence cherché le consensus.

Pour y parvenir, il a d'abord fallu que chacun arrive au même niveau de connaissances, d'informations et de partage des enjeux. Cela est fait.

Les problèmes sont nombreux et difficiles à résoudre : masses d'eau altérées, morphologie des cours d'eau agressive, pression trop forte de l'homme sur la ressource et le milieu, environnement dégradé par la disparition de nombreuses zones humides...

Déjà, par la force de notre volonté et de notre cohésion, nous sommes parvenus à expérimenter la gestion volumétrique de l'irrigation, à nous pencher sur la difficile question du maintien en eau du Canal de Berry au sud de Bourges.

Pour demain, je souhaite qu'un état d'esprit identique anime la Commission Locale de l'Eau qui sera issue des élections de mars : les dispositions que nous allons devoir prendre pour tenter de parvenir à un bon état général des eaux à l'horizon 2015 n'auront de chance de prendre corps que par la force de notre volonté collective et de notre cohésion.

C'est un enjeu d'avenir. Un enjeu vital.



Yvon Beuchon
Président de la CLE

sommaire

- > 2 & 3 Dossier :
La gestion volumétrique,
innovation pour l'irrigation
- > 3 Partenaires :
La chambre d'agriculture du Cher
- > 4 En bref & Agenda



Les bassins versants
concernés par la gestion
volumétrique en 2007

La gestion volumétrique, innovation pour l'irrigation

Les conclusions du diagnostic ont montré que **la ressource en eau est fragile** et très sollicitée sur le bassin du SAGE. Les étiages des cours d'eau sont régulièrement sévères. Par ailleurs, le contexte réglementaire est plus contraignant depuis la signature de la **Directive Cadre européenne sur l'Eau** en 2000, et son application au niveau national : l'atteinte du bon état écologique des eaux pour laquelle une gestion et une maîtrise quantitative des prélèvements peut s'avérer nécessaire, la révision des SDAGE et l'adoption d'une nouvelle loi sur l'eau. Enfin **le bassin versant de l'Auron** a été désigné comme étant un des dix bassins versants prioritaires au niveau national pour la gestion de la rareté de la ressource.

Au vu de ce constat, la **CLE** a décidé d'expérimenter en 2007 la mise en place d'une **gestion volumétrique** sur une partie du territoire du SAGE. Cette gestion volumétrique repose sur la détermination d'un volume maximum annuellement prélevable pour l'irrigation, en fonction de la capacité estimée de la ressource. Ce volume peut faire l'objet d'un ajustement selon l'état de la ressource.



Une réelle avancée
dans le pilotage
de l'irrigation :
«*premier pour
éviter le manque*»

Le décret n° 2007-1381 du 24 septembre 2007 donne notamment la possibilité d'attribuer un volume maximum annuel de la gestion collective des prélèvements destinés pour l'irrigation à partir d'été 2008 au plan du Bassin Versant Auron.



L'élaboration du **protocole de gestion** a nécessité une concertation et une reconnaissance mutuelle des contraintes environnementales et économiques liées à chaque usage. L'enjeu était d'établir un équilibre entre les prélèvements et la ressource disponible dans le milieu naturel.

L'**ensemble des acteurs concernés** a donc participé à son élaboration au sein de la commission thématique «gestion quantitative de la ressource» du SAGE. Un groupe de concertation technique a d'ailleurs été nommé par cette même commission. Il est composé des représentants de la profession agricole (Chambre d'Agriculture, FDGEDA, Syndicat des irrigants), de la MISE 18, de la DIREN Centre et de l'animateur du SAGE.



Historique sur le bassin Yèvre Auron

Depuis 2001, les irrigants cultivant des surfaces en maïs sur les bassins versants **Colin, Ouazier et Langis** adhéraient à un système expérimental de gestion volumétrique. Celui-ci était basé sur un volume de référence de 2.300 m³/ha qui correspondait à la consommation maximale autorisée. Cette première expérience a permis **une prise de conscience** de la nécessité d'économie d'eau et la création d'une dynamique de gestion collective. De plus, elle a permis de poser les bases de travail indispensables à l'extension de cette gestion aux bassins de l'Auron et des Rampennes qui a eu lieu en 2007.

Les grand principes **du protocole de gestion**

Un volume global disponible pour l'irrigation a été déterminé à la suite d'une analyse poussée des données recueillies. Puis il a été réparti entre les exploitations, en tentant de répondre au mieux à leurs besoins respectifs.

Chaque des 76 exploitations agricoles situées sur le territoire concerné dispose donc d'un « stock » d'eau limité pour toutes les cultures et pendant toute la campagne d'irrigation. De manière générale, ce volume d'eau expérimental est inférieur aux quantités utilisées au cours des années précédentes.

De plus, au moment du pic de consommation de juin à septembre, ce stock peut être réduit si l'état de la ressource l'exige (baisse du niveau des nappes phréatiques, trop peu d'eau dans les rivières). Les réductions appliquées peuvent aller de 20% à 50% du volume alloué si les valeurs des indicateurs de débits des cours d'eau passent au-dessous de seuils déterminés.

Ce mode de gestion concerté de la ressource en eau est innovant et repose sur une volonté de tous de la préserver.

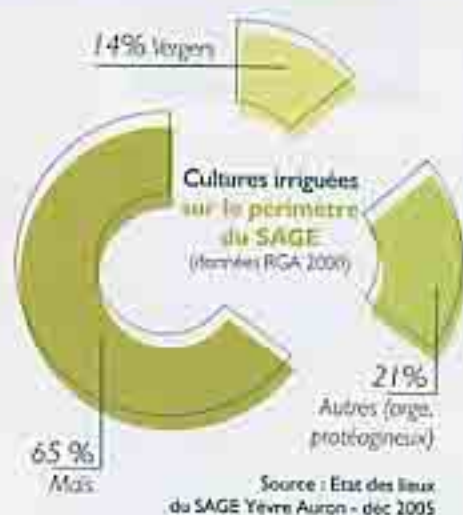
Sa mise en place a été accompagnée d'une large information de tous les acteurs du projet. Concrètement, ce protocole vise à assurer une gestion préventive de la ressource pour éviter, dans la mesure du possible, une atteinte aux milieux aquatiques et de fortes restrictions en juillet et août.

Un volume global utilisable par le bassin versant



Bilan de l'année 2007 et perspectives

Deux séries d'entretiens ont été menées au cours de l'été 2007 auprès des irrigants pour recueillir leur ressenti et répondre à leurs interrogations. Pour une grande majorité d'entre eux, la gestion globale de l'eau est une nécessité. Afin d'accompagner la démarche, les caractéristiques du protocole de gestion volumétrique ont été présentées dans une note spéciale envoyée au cours du mois de mai dernier à tous les irrigants ainsi qu'aux communes concernées par le protocole. Compte tenu des conditions climatiques plutôt inhabituelles en 2007, l'irrigation a été très partielle. Les cours d'eau n'ayant pas subi d'étiage sévère, les seuils de restrictions n'ont pas été franchis. Le suivi de cette année d'expérimentation a permis la compréhension du fonctionnement de la gestion volumétrique par la majeure partie des irrigants concernés. Cette gestion expérimentale sera reconduite en 2008 et doit être étendue en 2009 aux autres bassins du SAGE.



partenaires

La **Chambre d'Agriculture du Cher**

Dès 2004, afin d'accompagner dans des conditions optimales la mise en place de la démarche SAGE, le Conseil Général et la Chambre d'Agriculture ont développé un partenariat sur le volet agricole de la gestion quantitative de la ressource.

Sabine Bessin, conseillère au sein du Service Environnement et Territoires de la Chambre d'Agriculture, est chargée

de ce projet. Elle travaille en étroite collaboration avec l'animateur du SAGE.

Ce partenariat a deux objectifs principaux. Il s'agit d'une part de contribuer à l'élaboration, à la mise en place puis l'extension d'une gestion volumétrique de l'eau d'irrigation, et d'autre part d'organiser l'animation et l'information des irrigants et des Organisations Professionnelles Agricoles intéressées.



Les assises départementales de l'eau

qui se sont tenues le 25 septembre à Neuvy sur Barangeon ont rassemblé près de 300 participants. A cette occasion, M. Le Préfet du Cher a rappelé la place centrale occupée aujourd'hui par les SAGE dans la gestion locale de l'eau.

Le premier volet de l'étude tendances et scénarios,

le « scénario tendanciel » est aujourd'hui en cours de réalisation. Il permettra d'évaluer l'état de la ressource sur notre bassin en 2015 si rien de plus n'est fait pour la préserver.

Un décret d'application de la récente loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA)

concerne l'élaboration et la mise en oeuvre des SAGE. Plus de détails dans le prochain numéro.



Les travaux des commissions thématiques du SAGE

ont récemment montré que le principe de répartition et régulation des prélèvements devait être appliqué pour l'alimentation du Canal de Berry dans le bassin de l'Auron. Cela permettra de maîtriser les prélèvements dans l'Auron, aujourd'hui trop importants, pour améliorer l'état du cours d'eau.

Les échéances électorales de mars 2008

(élections municipales et cantonales) vont amener des changements dans la composition de la Commission Locale de l'Eau. Celle-ci sera réunie mi-2008 pour procéder à ces modifications et élire le nouveau Bureau.

Les commissions thématiques

milieux aquatiques et remarquables, gestion quantitative et valorisation économique et touristique du territoire se sont réunies à l'ingrèbre en 2007. Elles poursuivront leurs travaux au cours du premier semestre 2008.



Vous pouvez retrouver des informations pratiques sur le SAGE Yèvre Auron sur le site Internet www.gesteau.fr

Contacts des partenaires du SAGE

Agence de l'Eau • M. MUNOZ • Tél. : 02 38 64 47 69
 MISE 18 • M. PETITGUYOT • Tél. : 02 48 23 75 02
 DIREN Centre • M. VERLEY • Tél. : 02 38 49 91 91
 Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques • M. BOUTEVILLAIN • Tél. : 02 48 21 32 79
 Chambre d'agriculture • Mme BESSIN • Tél. : 02 48 23 04 95
 Nature 18 • Mme MITERNIQUE • Tél. : 02 48 70 76 26
 Fédération de Pêche • Tél. : 02 48 66 68 90
 Conservatoire du Patrimoine Naturel (CPN) • M. DOITRAND • Tél. 02 48 83 00 28
 Syndicat des irrigants • M. SENNEQUIER • Tél. 02 48 23 45 80
 Conseil général du Cher - ASTER • Mme GUILLOT • Tél. 02 48 25 24 64

la lettre
 du SAGE Yèvre-Auron

Commission Locale de l'Eau Yèvre-Auron

Cellule Animation du SAGE
 Contact : Vincent Cadoret - animateur
 - Conseil Général du Cher
 DODEA - Service Environnement
 Place Marcel Pousart - 18023 Bourges Cedex
 Tél. 02 48 25 24 73 - Fax 02 48 25 24 76
 Mail : sage.yevre-auron@cg18.fr

Directeur de la publication : Yann Bescher
 Rédacteur en chef : Vincent Cadoret
 Comité de rédaction : Groupe communication SAGE
 Crédit photos : Conseil général du Cher
 Conception & réalisation : Quatrième communication
 Impression : Conseil général du Cher
 N° ISSN en cours - Dépôt légal : Février 2008